



CITES CP67 RAPPORT D'ÉTAPE RELATIF AU PLAN D'ACTION NATIONAL POUR
L'IVOIRE DU GABON

Établi en vue de la 67^e session du Comité permanent de la CITES

Partie de préoccupation secondaire

Période considérée : septembre 2015 – septembre 2016

*Administrations principales chargées de superviser l'élaboration et la mise en œuvre du
plan d'action et de communiquer avec le Secrétariat :*

Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées (DGFAP)

Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN)

SECTION A: Résumé de la mise en œuvre du PANI

État d'avancement des activités

Ce second rapport d'étape, du plan d'action national Ivoire du Gabon, couvre la période du 15 septembre 2015 au 15 septembre 2016.

Sur les 32 actions inscrites dans le PANI, élaboré en fin novembre 2014, et au vu des actions mises en œuvre, l'évaluation globale se présente comme suit :

- 8 activités ont été substantiellement réalisées ;
- 6 activités sont en bonne voie ;
- 7 activités sont classées au rang des progrès limités ;
- 2 activités sont en attente de la fin d'une autre action ;
- 6 activités non commencées ;
- 3 activités sont peu claires.

Les travaux de structuration du lieu de stockage sécurisé ont été finalisés grâce à un partenariat entre l'ANPN et le WWF Gabon. Des missions de transfert d'ivoire de l'intérieur du pays au lieu de stockage unique à Libreville, ont été financés par l'ANPN à travers ses projets USFWS, Stop Ivory et le WWF Gabon.

La base de donnée de marquage des ivoires a été établie et harmonisée par l'ANPN et la DGFAP pour un meilleur suivi du stock à Libreville.

Le processus de révision du Code de procédures pénales qui mettait un fort accent sur les crimes et le trafic d'ivoire par un relèvement du niveau des sanctions a été stoppé par une décision de la Cour constitutionnelle. Cette activité reprendra probablement au premier semestre 2017. Le nouveau Code Forestier est en attente de son examen par le parlement.

Sur le plan national, la collaboration avec les administrations en charge de la lutte contre la criminalité faunique concernées par le PANI est au beau fixe.

En ce qui concerne la coopération internationale pour lutter contre la criminalité faunique, des contacts ont été pris par l'ANPN avec certains pays membres des accords de Lusaka (Kenya, Tanzanie, Ouganda et Congo). Parallèlement, des missions binationales de lutte anti braconnage et d'intelligence ont été effectuées avec le Congo et le Cameroun.

On accuse un retard dans le démarrage des activités de communication et de sensibilisation.

IL est à noter que le Gabon n'a pas encore officiellement mis en place une cellule de suivi de la mise en oeuvre du PANI, ce qui explique en partie les différents retards constatés.

Perspectives à venir

Pour le suivi de la mise en oeuvre du PANI, nous projetons de mettre en place une cellule de suivi regroupant les différentes administrations partenaires à savoir :

- le Ministère de la forêt, de l'environnement et de la protection des ressources naturelles par le biais de la Direction générale de la faune et des aires protégées(DGFAP) et l'ANPN;
- le Ministère de l'agriculture ;
- la Direction Générale des Douanes ;
- la Haute autorité de l'aéroport de Libreville ;
- INTERPOL ;
- La Gendarmerie nationale ;
- L'OPRAG;
- L'ONG WWF;
- L'ONG WCS;
- L'ONG Conservation justice.

Les actions à mettre en oeuvre :

- Inscrire le suivi de la mise en oeuvre des activités du PANI dans le budget 2017 du Ministère de tutelle;
- Rechercher les financements complémentaires en vue de la mise en oeuvre des activités du PANI.

SECTION B : Évaluation sommaire des activités (définition du degré d'avancement)

CATÉGORIE	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Des progrès limités	En attendant la fin d'une autre action	Non commencé	Peu claire
1. Législation		<p>A.3 Définir une filière juridique pour les conflits homme-éléphant et leur indemnisation</p> <p>A.2 Traduire en législation nationale les dispositions de la CITES en matière du trafic d'ivoire par des textes réglementaires spécifiques</p>	<p>A.1 Renforcer les peines et les amendes encourues pour les acteurs du trafic d'ivoire (Code pénal, Code forestier, loi sur les parcs)</p>			
2. Poursuites	<p>B.1 Adopter et vulgariser le modèle pour la rédaction des procès-verbaux conformément aux procédures judiciaires légales</p> <p>B.2 Assurer le suivi des procédures judiciaires (juristes, avocats, etc.)</p>	<p>B.3 Suivre l'application effective des peines et le paiement des amendes infligées</p> <p>B.4 Renforcer les capacités des administrations partenaires sur l'application de la loi et l'acquisition des procédures juridiques en vue de lutter</p>				

CATÉGORIE	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Des progrès limités	En attendant la fin d'une autre action	Non commencé	Peu claire
		<p>contre le trafic d'ivoire dans leur département</p> <p>B.5 Mettre en place une base de données permettant à archiver toutes les informations des poursuites judiciaires</p>				
3. Renseignements et enquêtes		<p>C.1 Mettre en place d'une unité spécialisée dans le démantèlement des réseaux de trafic d'ivoire (Identifier les braconniers, des trafiquants et des commerçants d'ivoire, les lieux, etc.)</p> <p>C.2 Démanteler les</p>				

CATÉGORIE	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Des progrès limités	En attendant la fin d'une autre action	Non commencé	Peu claire
		réseaux de trafic de vente illégale de carabines et de munitions spécialisées (balles, munitions de fabrication artisanales, lance en fer empoisonnées, etc.) C.3 Création d'un système d'échange d'informations ou de renseignements au niveau local				
4. Coopération nationale et internationale pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages		D.2 Mettre en place des brigades LAB mixtes inter étatiques D.5 Renforcer la collaboration en place d'un système d'échange d'information, de service de renseignement et de coordination avec les agences spécialisées	D.6 Mettre en place un groupe de travail permanent pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action D.1 Signer ou renforcer des protocoles de collaboration interétatiques pour la LAB et le trafic d'ivoire avec le Cameroun, le		D.4 créer de brigades sous-régionales de lutte contre le trafic de l'ivoire pour des actions aux frontières et transfrontalières D.3 Renforcer les contrôles frontaliers (police de frontière, Gendarmerie, Douane et Services d'immigration, la	

CATÉGORIE	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Des progrès limités	En attendant la fin d'une autre action	Non commencé	Peu claire
		(INTERPOL, CITES/ETIS, etc.)	Congo, la RCA et la Guinée équatoriale		haute autorité	
5. Opération de lutte contre la fraude	<p>E.7 Construire un lieu de stockage sécurise unique des ivoires saisies</p> <p>E.8 Mise en place d'un système informatique permanent de suivi des pointes d'ivoire saisies</p> <p>E.4 Renforcer la présence des forces armées aux parcs nationaux transfrontaliers pour les actions de protection de la faune sauvage</p> <p>E.9 Inventaire des pointes d'ivoire saisies (administration, CITES, TRAFFIC,</p>	<p>E.1 renforcer l'efficacité des missions a travers la mise en œuvre de SMART et a travers une meilleure coordination entre les différentes administrations</p> <p>E.5 Mettre en place une brigade de lutte contre le trafic d'ivoire dans les ports, les aéroports, les marches, les bijouteries les frontières terrestres et dans les grands centres urbain</p> <p>E.6 Renforcer les capacités de l'Unité</p>	E.3 Faire le suivi des efforts de surveillance des concessions forestières en étendant le réseau SMART			E.2 Evaluer avec une grille les normes et dispositions prise par les concessionnaires forestiers pour lutter contre le braconnage, en particulier le trafic d'éléphants

CATÉGORIE	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Des progrès limités	En attendant la fin d'une autre action	Non commencé	Peu claire
	<p>Stop Ivory, etc.) avec rapports transmis au gouvernement et rendu public</p> <p>E.10 Elaborer des protocoles d'accord avec les transporteurs (SETRAG, Syndicats, Compagnies aériennes, Compagnie maritimes, impliquant la saisie systématique des engins et véhicules incriminés dans le transport de l'ivoire</p>	canine (personnel, logistique et chiens)				
6. Sensibilisation et communication	F.4 Mettre en place une cellule de la gestion des conflits Homme-Faune				<p>F.1 Elaboration d'un plan de communication</p> <p>F5. Organiser un séminaire d'information avec les parlementaires</p> <p>F.3 Réaliser des émissions à travers les médiats</p>	

CATÉGORIE	DEGRÉ D'AVANCEMENT					
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Des progrès limités	En attendant la fin d'une autre action	Non commencé	Peu claire
					F.2 organiser missions de sensibilisation dans les 9 provinces du pays en impliquant les populations	

SECTION C : Évaluation détaillées des activités

ACTIVITE	EVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRES (et commentaires)
CATÉGORIE 1 : Législation		
A.1 Renforcer les peines et les amendes encourues pour les acteurs du trafic d'ivoire (Code pénal, Code forestier, loi sur les parcs)	Progrès limités	<ul style="list-style-type: none"> Le nouveau code forestier prévoit en son article 514 des peines allant de 10 à 20 ans d'emprisonnement et d'une amende de 10 à 50 millions de FCFA pour les auteurs d'extraction, vente, achat, recel de pointes d'ivoire ou leurs produits. Il est déjà en cours d'examen à la Primature; Le nouveau de Code de Procédure pénale, qui augmentait les peines liée au trafic d'ivoire au Gabon a été annulé par la Cour Constitutionnelle (décembre 2015) pour vis de procédures
A.2 Traduire en législation nationale les dispositions de la CITES en matière du trafic d'ivoire par des textes réglementaires spécifiques	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> Le projet du nouveau code de procédure pénale criminalise le trafic d'ivoire Le projet du nouveau code forestier en son article 514 augmente les peines liées au trafic d'ivoire ;
A.3 Définir une filière juridique pour les conflits homme-éléphant et leur indemnisation	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> Le groupe de travail, ANPN/DGFAP, devant définir la filière juridique pour les conflits homme/faune a été mis en place ; Un recensement des victimes a été effectué pour le 2^{ème} semestre 2015 et le 1^{er} semestre 2016 pour leur indemnisation ; Un fond existe à la Direction Générale du Budget pour l'indemnisation des ces victimes. Il est en cours de décaissement ; Les Directions Provinciales des Eaux et Forêts recensent actuellement de nouvelles victimes des dévastations des cultures pour le compte du 2^{ème} semestre 2016 ; Un projet pilote « Fil-Faune » est actuellement en cours d'exécution par l'ANPN et un partenaire Kenyan pour l'électrification des plantations à la périphérie de certains parcs nationaux
CATÉGORIE 2 : Poursuites		
B.1 Adopter et vulgariser le modèle pour la rédaction des procès-verbaux conformément aux procédures judiciaires légales	Substantiellement réalisée	<ul style="list-style-type: none"> L'administration des Eaux et Forêts et l'ANPN utilisent déjà un même modèle de rédaction des Procès Verbaux pour la constatation des infractions en matière de faune, de chasse et de forêts ;.
B.2 Assurer le suivi des procédures	Substantiellement	<ul style="list-style-type: none"> 4 juristes de l'ANPN suivent les procédures judiciaires et travaillent en collaboration avec les Directions provinciales des Eaux et

ACTIVITÉ	EVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
judiciaires (juristes, avocats, etc.)	réalisée	forêts; <ul style="list-style-type: none"> L'ANPN collabore avec un cabinet d'avocat spécialisé sur les questions liées à la criminalité faunique ;
B.3 Suivre l'application effective des peines et le paiement des amendes infligées	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> Le Ministère des Eaux et Forêts à travers la DGFAP et l'ANPN suit l'application effective peines et le paiement des amendes infligées
B.4 Renforcer les capacités des administrations partenaires sur l'application de la loi et l'acquisition des procédures juridiques en vue de lutter contre le trafic d'ivoire dans leur département	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> 4 juristes de l'ANPN suivent les procédures judiciaires et travaillent en collaboration avec les Directions provinciales des Eaux et forêts;
B.5 Mettre en place une base de données permettant à archiver toutes les informations des poursuites judiciaires	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> L'ANPN a mis en place avec l'appui de l'ONUDC une cellule d'investigation et d'analyse du renseignement : elle dispose d'une base de données garnie et mise à jour à partir de la collecte de tous les procès verbaux de l'administration des Eaux et Forêts et des parcs nationaux pour l'ensemble du territoire national en ce qui concerne les délits liés au trafic d'ivoire ;
CATÉGORIE 3 : Renseignements et enquêtes		
C.1 Mettre en place une unité spécialisée dans le démantèlement des réseaux de trafic d'ivoire (Identifier les braconniers, des trafiquants et des commerçants d'ivoire, les lieux, etc.)	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> La Cellule d'investigation d'Analyse du renseignement de l'ANPN effectue régulièrement des missions d'identification des différents réseaux de trafiquant d'ivoire à Libreville et à l'intérieur du pays. Elle dispose d'un réseau d'informateurs dans le pays pour atteindre ses objectifs ;
C.2 Démanteler les réseaux de trafic de vente illégale de carabines et de munitions spécialisées (balles, munitions de fabrication artisanales, lance en fer empoisonnées, etc.)	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> La Cellule d'investigation d'Analyse du renseignement de l'ANPN effectue régulièrement des missions d'identification des différents réseaux de trafiquant d'ivoire à Libreville et à l'intérieur du pays. Elle dispose d'un réseau d'informateurs dans le pays pour atteindre ses objectifs ;

ACTIVITE	EVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRES (et commentaires)
C.3 Création d'un système d'échange d'informations ou de renseignements au niveau local	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • La cellule d'Investigation et d'Analyse du renseignement travaillent en étroite collaboration avec l'Administration des Eaux et Forêts, l'ONG Conservation Justice pour des échanges d'information et du renseignement au niveau du pays. • La Cellule d'investigation travaille également avec les administrations judiciaires (Parquets, Gendarmerie Nationale, Police et la Douanes)
CATÉGORIE4 : Coopération nationale et internationale pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages		
D.1 Signer ou renforcer des protocoles de collaboration interétatiques pour la LAB et le trafic d'ivoire avec le Cameroun, le Congo, la RCA et la Guinée équatoriale	Des progrès limités	<ul style="list-style-type: none"> • <i>En rappel le protocole LAB Tri national (Cameroun, Congo et le Gabon) signé en 2014 est toujours d'actualité. Des missions sont menées de manière ponctuelle</i>
D.2 Mettre en place des brigades LAB mixtes inter étatiques	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Dans le cadre du TRIDOM, des missions mixtes (Gabon-Congo-Cameroun) sont effectuées de manière periodique par entente directe des différents Conservateurs de la zone. 3 missions Gabon –Cameroun et 3 Gabon –Congo.</i>
D.3 Renforcer les contrôles frontaliers (police de frontière, Gendarmerie, Douane et Services d'immigration, la haute autorité	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Ces contrôles s'effectuent de manière ponctuelle en fonction des renseignements reçus des différentes administrations judiciaires et des informateurs ; • Il existe un protocole d'accord entre la Haute Autorité de l'Aéroport de Libreville, l'ANPN et la DGFAP pour une collaboration sur les activités de la Brigade Canine ; • Un protocole similaire existe avec la Société de chemin de fer SETRAG
D.4 créer de brigades sous-régionales de lutte contre le trafic de l'ivoire pour des actions aux frontières et transfrontalières	Non commencé	<ul style="list-style-type: none"> • Seules des équipes ponctuelles sont constituées pour des missions LAB transfrontalières
D.5 Renforcer la collaboration en place d'un système d'échange d'information, de service de renseignement et de coordination	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une plateforme d'échanges d'informations sous le contrôle de la CITES et TRAFFIC entre le Gabon, le Congo, la RDC et le Cameroun (AFRICA TWIX)

ACTIVITE	EVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRES (et commentaires)
avec les agences spécialisées (INTERPOL, CITES/ETIS, etc.)		
D.6 Mettre en place un groupe de travail permanent pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action	Des progrès limités	<ul style="list-style-type: none"> Il est à noter que le Gabon n'a pas encore officiellement mis en place une cellule de suivi de la mise en œuvre du PANI, ce qui explique en partie les différents retards constatés.
CATÉGORIE 5 : Opération de lutte contre la fraude		
E.1 renforcer l'efficacité des missions à travers la mise en œuvre de SMART et à travers une meilleure coordination entre les différentes administrations	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> L'ANPN utilise déjà le logiciel SMART pour stocker les informations des missions de surveillance dans les parcs La coordination entre les administrations est entamée (protocoles signés avec la SETRAG en décembre 2015 et avec la haute autorité de l'aéroport de Libreville en 2016 et), mais n'a pas encore atteint un niveau satisfaisant ; La prochaine étape consistera à faire acquérir à l'ensemble des acteurs cet outil de travail et d'échange
E.2 Evaluer avec une grille les normes et dispositions prise par les concessionnaires forestiers pour lutter contre le braconnage, en particulier le trafic d'éléphants	Peu claire	<ul style="list-style-type: none"> Existence d'une grille testée déjà dans deux concessions forestières sous aménagement durable La prochaine étape est de s'appuyer sur l'existant pour élaborer une grille prenant en compte la diversité et la spécificité de chaque type de concession forestière
E.3 Faire le suivi des efforts de surveillance des concessions forestières en étendant le réseau SMART	Des progrès limités	<ul style="list-style-type: none"> En dehors de Rougier Gabon, Compagnie Equatoriale de Bois dans leurs concessions forestières, seuls les Parcs Nationaux utilisent pleinement l'outil SMART pour le suivi des efforts de surveillance. SMART n'est pas encore utilisé par les directions provinciales des Eaux et forêts
E.4 Renforcer la présence des forces armées aux parcs nationaux transfrontaliers pour les actions de protection de la faune sauvage	Substantiellement réalisée	<ul style="list-style-type: none"> Présence effective des Forces de Défense de Sécurité en appui à l'ANPN sur les théâtres d'opération.
E.5 Mettre en place une brigade de lutte contre le trafic d'ivoire dans les ports, les aéroports, les marchés, les bijouteries les frontières terrestres et dans les grands centres urbain	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> Un protocole de travail pour la création d'une Brigade Mixte entre le Ministère des Eaux et Forêts, l'ANPN et les Forces de Défense et de Sécurité est en cours de rédaction pour la lutte anti braconnage (Trafic d'ivoire). Déclaration de l'ANPN sur la création d'une Force spéciale d'intervention rapide dotée d'une composante aérienne

ACTIVITE	EVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRES (et commentaires)
E.6 Renforcer les capacités de l'Unité canine (personnel, logistique et chiens)	En bonne voie	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la Brigade Canine avec deux chiens trackers • Renforcement de capacités des maîtres chiens par un stage de perfectionnement de 6 mois en Afrique du Sud • Affectation des 2 chiens trackers dans une zone de haute pression (zone TRIDOM). •
E.7 Construire un lieu de stockage sécurisé unique des ivoires saisis	Substantiellement réalisée	<ul style="list-style-type: none"> • Sous financement du WWF et de l'ANPN, un dépôt central unique au niveau national et sécurisé a été aménagé pour le stockage des spécimens d'ivoire. • Les spécimens d'ivoire sont classés selon les recommandations de TRAFFIC et selon les lignes directrices de la CITES (résolution Conf.10.10, Rev. Cop 16); • La procédure d'ouverture et de fermeture de cette salle est sous le contrôle du Ministère des Eaux et Forêts (DGFAP) et de l'ANPN avec la présence de la Gendarmerie Nationale.
E.8 Mise en place d'un système informatique permanent sur le suivi des pointes d'ivoire saisies	Substantiellement réalisée	<ul style="list-style-type: none"> • Avec l'appui de Stop Ivory, un système d'enregistrement des données des spécimens d'ivoire sur tablettes numériques a été mis en place depuis février 2016 avec transfert sur un serveur sécurisé ; • En dehors du serveur une base de données existe sur format papier avec les fiches de traçabilité de chaque spécimen d'ivoire ; • Des prélèvements génétiques sont effectués sur chaque spécimen d'ivoire se trouvant dans la salle de stockage. Une Base de données de ces échantillons ADN se trouve à l'ANPN. • Des formations ont été effectuées avec des Conservateurs et des écogardes sur l'enregistrement des données des spécimens d'ivoire dans les tablettes numériques ainsi que 8 directions provinciales des Eaux et Forêts et les Tribunaux déjà visités ; • Un financement a été sécurisé au près de Stop Ivory pour l'équipement de lieux de stockage temporaires et le renforcement des formations
E.9 Inventaire des pointes d'ivoire saisies (administration, CITES, TRAFFIC, Stop Ivory, etc.) avec rapports transmis au gouvernement et rendu public	Substantiellement réalisée	<ul style="list-style-type: none"> • Les inventaires des spécimens d'ivoire saisies existent sur le serveur et en format papier ; l'hierarchie dispose de toutes les données ; • Pour des raisons de sécurité, elles ne sont pas rendus public ; • L'accès au serveur est restreint avec différents niveaux d'autorisation d'accès pour la lecture et la modification des données.

ACTIVITE	EVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRES (et commentaires)
E.10 Elaborer des protocoles d'accord avec les transporteurs (SETRAG, Syndicats, Compagnies aériennes, Compagnie maritimes, impliquant la saisie systématique des engins et véhicules incriminés dans le transport de l'ivoire	Substantiellement réalisée	<ul style="list-style-type: none"> • Il existe un protocole d'accord entre la Haute Autorité de l'Aéroport de Libreville, l'ANPN et la DGFAP pour une collaboration sur les activités de la Brigade Canine ; • Un protocole similaire existe avec la Société de chemin de fer SETRAG ; • Un protocole est en cours avec la Direction Générale des Douanes et l'Office des Ports et Rades du Gabon (OPRAG)
CATÉGORIE 6 : Sensibilisation et communication		
F.1 Elaboration d'un plan de communication	Non commencé	<ul style="list-style-type: none"> • Une fois la cellule de suivi du PANI mise en place de façon officielle, l'une des tâches immédiates consistera à l'élaboration d'un plan de communication
F.2 organiser missions de sensibilisation dans les 9 provinces du pays en impliquant les populations	Non commencé	<ul style="list-style-type: none"> • Une fois la cellule de suivi du PANI mise en place de façon officielle, l'une des tâches immédiates consistera à l'élaboration d'un plan de communication
F.3 Réaliser des émissions à travers les médias	Non commencé	<ul style="list-style-type: none"> • Une fois la cellule de suivi du PANI mise en place de façon officielle, l'une des tâches immédiates consistera à l'élaboration d'un plan de communication
F.4 Mettre en place une cellule de la gestion des conflits Homme-Faune	Substantiellement réalisée	<ul style="list-style-type: none"> • Une cellule de gestion de conflits Homme-Faune existe au sein du Ministère de tutelle.
F5. Organiser un séminaire d'information avec les parlementaires	Non commencé	<ul style="list-style-type: none"> • Une fois la cellule de suivi du PANI mise en place de façon officielle, l'une des tâches immédiates consistera à l'élaboration d'un plan de communication passant par une présentation officielle devant les parlementaires.

ACTIVITE	EVALUATION	RESUME DES PROGRES (et commentaires)